



ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



Distr.
GENERALE

S/15541
28 décembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UNIT COPY

LETTRE DATEE DU 21 DECEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des lettres de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Zuhdi Labib Terzi, concernant l'assassinat d'un autre Palestinien de la ville de Ramallah, sur la rive occidentale, par les troupes d'occupation israéliennes, ainsi que l'imposition par les autorités militaires israéliennes, pour la troisième journée consécutive, du couvre-feu dans la ville palestinienne de Naplouse.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des lettres ci-jointes de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe I

Lettre datée du 20 décembre 1982, adressée au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de
l'Organisation de libération de la Palestine

D'ordre de M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'appelle de façon la plus pressante votre attention sur les faits suivants.

Les troupes d'occupation israéliennes ont assassiné aujourd'hui un autre Palestinien dans la ville palestinienne de Ramallah sur la rive occidentale. Voulant terroriser et disperser des manifestants palestiniens, l'armée israélienne qui a lancé sur eux un de ses véhicules a renversé un Palestinien de 50 ans du nom de Khalil Saleh Ammad et l'a tué.

Des manifestations ont été organisées aujourd'hui à Ramallah et dans les camps de réfugiés voisins de Kalandiya et Am'ari pour protester contre l'assassinat d'un Palestinien de 19 ans du nom de Samir Ghazal Taflak, perpétré samedi par les troupes israéliennes qui ont ouvert le feu sur des manifestants de la ville palestinienne de Naplouse, sur la rive occidentale.

La colère gronde chez les Palestiniens de la rive occidentale devant la nouvelle campagne de terreur dirigée contre eux par les autorités d'occupation israéliennes.

L'Observateur permanent de
l'Organisation de libération
de la Palestine,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI

Annexe II

Lettre datée du 20 décembre 1982, adressée au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de
l'Organisation de libération de la Palestine

D'ordre de M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur de porter de toute urgence à votre attention les faits suivants.

Pour le troisième jour consécutif, les autorités militaire israéliennes continuent d'imposer le couvre-feu dans la ville palestinienne de Naplouse. Cette mesure a été prise après le meurtre d'un Palestinien de 19 ans, Samir Ghazal Taflak, commis par les troupes israéliennes qui ont ouvert le feu sur des manifestants le samedi 18 décembre.

Des protestations ont balayé la rive occidentale occupée de la Palestine lorsqu'on a appris que les Israéliens entendaient établir encore plusieurs colonies de peuplement sur la rive occidentale. Eliazar Levin, le journaliste de Haaretz spécialiste des affaires économiques, a écrit dans un article (Haaretz, 8 décembre 1982) qu'Israël avait décidé d'établir 35 nouvelles colonies de peuplement urbaines sur la rive occidentale outre les colonies existant déjà. Un document gouvernemental interne sur cette question, découvert par le journaliste, indique que les nouvelles colonies de peuplement comprendront 22 500 appartements pouvant loger 70 000 colons sionistes à un coût de 20 milliards de shekels. Ces colonies seront construites sur des terres palestiniennes; il y a en aura 22 dans la partie septentrionale de la rive occidentale et 13 dans la région de Jérusalem. Le document gouvernemental donne les emplacements exacts et la taille des 35 nouvelles colonies prévues.

Le 16 décembre, tentant d'étouffer les protestations des Palestiniens face à la confiscation de 3 800 dunums de terres près de Naplouse pour établir cinq nouvelles colonies près d'Elon Moreh, les autorités militaires israéliennes ont eu recours au châtement collectif en imposant le couvre-feu dans plusieurs villes et camps de réfugiés palestiniens.

Le couvre-feu a été imposé dans le camp de réfugiés de Balata près de Naplouse après des protestations en ville et dans le camp. Des douzaines de Palestiniens ont été arrêtés et brutalement maltraités au quartier général militaire israélien à Naplouse. Aujourd'hui, d'ordre des autorités militaires israéliennes, le couvre-feu continue d'être en vigueur.

A El-Bireh, les troupes israéliennes ont assailli le centre de jeunesse de la ville dans l'après-midi du 16 décembre. En même temps, des soldats israéliens ont aussi attaqué les bureaux du syndicat ouvrier de Ramallah. Toutes les personnes présentes au moment de l'attaque ont reçu l'ordre de se présenter au quartier général militaire de Ramallah le samedi 18 décembre.

On signale aujourd'hui que les autorités militaires israéliennes essaient de former de nouveaux conseils municipaux à Ramallah et El-Bireh pour remplacer les conseils élus que les autorités d'occupation ont dissous il y a quelque temps après

qu'ils aient refusé de coopérer avec la soi-disante administration civile. Le gouverneur militaire israélien de Ramallah a contacté plusieurs Palestiniens éminents dans les deux villes pour leur demander de collaborer au conseil fantoche proposé, éliminant ainsi les conseillers palestiniens légalement élus.

Le 16 décembre, des patrouilles militaires israéliennes ont harcelé des Palestiniens dans le camp de réfugiés de Dheisheh près de Bethléem en ouvrant le feu afin de faire peur aux résidents du camp.

La nuit dernière, les troupes d'occupation israéliennes ont encerclé le camp de réfugiés d'Am'ari près d'El-Bireh et ont organisé d'importantes patrouilles dans la région. L'appréhension règne parmi les Palestiniens du camp car ils craignent que d'autres mesures de répression ne soient encore prises contre le camp et ses résidents.

La situation des Palestiniens dans la bande occupée de Gaza est tout aussi instable. Les autorités militaires israéliennes ont établi une nouvelle colonie de peuplement sioniste à Gaza. On projette également d'en établir une autre qui accueillerait 500 colons.

Les autorités d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza ont édicté trois nouvelles ordonnances militaires concernant les agriculteurs. Ceux-ci ont reçu l'ordre d'établir des rapports détaillés sur les plantes et les arbres cultivés dans leurs vergers. Ils ne pourront pas modifier leurs cultures sans l'autorisation écrite des autorités d'occupation israéliennes. Les nouvelles ordonnances limitent la quantité d'eau que les Palestiniens peuvent utiliser pour l'irrigation. Des amendes exorbitantes seront imposées si les agriculteurs dépassent la quantité d'eau autorisée. On considère ces nouvelles ordonnances comme une tentative des autorités d'occupation d'entraver la production d'agrumes palestinienne. Les producteurs d'agrumes de Gaza doivent déjà faire face à d'énormes difficultés en raison des restrictions imposées par les autorités d'occupation israéliennes.

Tout en appelant votre attention sur ces dernières attaques contre notre peuple, l'Organisation de libération de la Palestine déplore profondément que des mesures adéquates n'aient pas été prises pour mettre fin à l'occupation prolongée et illégale du territoire palestinien et au traitement intolérable et barbare des Palestiniens qui vivent sous occupation israélienne.

Il faut que l'Organisation des Nations Unies et ses organes assument leur responsabilité de mettre effectivement et immédiatement fin à de tels actes criminels et inhumains commis par un Membre de l'Organisation.

L'Observateur permanent

(Signé) Zuhdi Labib TERZI